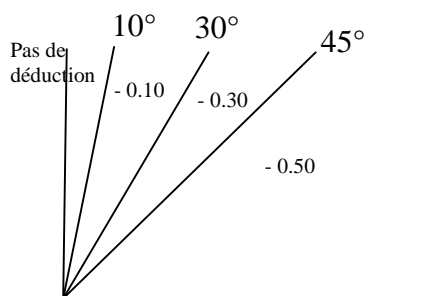


CRITERIUM Barres

Exécution imposés F et G:

Ĵ et M̄ déductions pour angles applicables à partir des coupes nationales 2009



Rappel : pour les autres éléments, se référer à la page 15 de la brochure des imposés

FEDERAL et NAT B

Barres – Poutre – Sol: si une A FFG est exécutée en sortie

- pas d'exigence de composition
- pas de valeur d'élément
- déduction pour exercice sans sortie

Barres: modifications

- Stalder ou endo ou tour d'appui arrière libre sous l'horizontale : éléments de valeur B + 0.50 de pénalité pour angle
- Tour d'appui arrière avec appui des hanches : élément de valeur A (*différent du tour d'appui arrière libre sous l'horizontale*)
- Tour d'appui arrière avec appui des hanches + prise d'élan : déduction de **0.30** pour élan à vide

QUESTIONS / REPONSES

SAUT	
<u>En lune la gymnaste pose la tête</u> : quelle pénalité ?	Pénalisation pour chute sur l'agrès + déductions pour fautes générales (bras fléchis, position du corps etc.)
CRITERIUM BARRES	
<u>Imposé E</u> : option « prise d'élan à l'ATR, jambes tendues et serrées, corps tendu », la gymnaste n'atteint pas les 10° Pénalisation pour élément manquant ?	Non, et c'est une <u>exception</u> Pas d'option et déductions pour les angles comme pour l'élément de base
FEDERAL POUTRE	
La liaison <u>souplesse arrière- souplesse arrière</u> peut-elle remplir l'exigence de série acrobatique ?	OUI pour autant qu'il n'y ait pas d'arrêt ou de passage par la fente : dès que la jambe libre se pose, elle devient jambe d'appui et la 2 ^{ème} jambe se lève. On doit avoir continuité dans le mouvement